

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

29 juillet 2013

### SOMMAIRE

<b>ACOLIN Fund Management S.A.</b> .....	<b>87273</b>	<b>Chalkis Treveris MC S.C.A.</b> .....	<b>87272</b>
<b>ADB Luxembourg S.A.</b> .....	<b>87273</b>	<b>Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl</b> .....	<b>87271</b>
<b>Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl</b> ...	<b>87266</b>	<b>Conim Energie Handel A.G.</b> .....	<b>87306</b>
<b>Al Chem (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>87273</b>	<b>Conim Energie Handel A.G.</b> .....	<b>87270</b>
<b>Aigle International S.A.</b> .....	<b>87267</b>	<b>CYCLAMEN Spf, S.A.</b> .....	<b>87269</b>
<b>AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl</b> .....	<b>87268</b>	<b>EPF Acquisition Co 1 S.à r.l.</b> .....	<b>87275</b>
<b>Ali Development S.à r.l.</b> .....	<b>87301</b>	<b>EPF Acquisition Co 2 S.à r.l.</b> .....	<b>87276</b>
<b>Andar S.à r.l.</b> .....	<b>87268</b>	<b>EPF Acquisition Co 3 S.à r.l.</b> .....	<b>87297</b>
<b>AQUA AM S.A.</b> .....	<b>87278</b>	<b>EPF Acquisition Co 4 S.à r.l.</b> .....	<b>87280</b>
<b>Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>87312</b>	<b>EPF Acquisition Co 6 S.à r.l.</b> .....	<b>87282</b>
<b>ARM Holdings S.C.A.</b> .....	<b>87268</b>	<b>EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.</b> .....	<b>87302</b>
<b>ARM Holdings S.C.A.</b> .....	<b>87268</b>	<b>Ergon Capital II S.à r.l.</b> .....	<b>87307</b>
<b>Atkins Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>87266</b>	<b>Fiduciaire Comptable Fiscalis</b> .....	<b>87305</b>
<b>Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.</b> .....	<b>87312</b>	<b>GHE Holding S.A.</b> .....	<b>87274</b>
<b>Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.</b> .....	<b>87312</b>	<b>Global Resources Investments S.A.</b> .....	<b>87273</b>
<b>Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.</b> .....	<b>87304</b>	<b>GT Satellite Systems S.A.</b> .....	<b>87274</b>
<b>Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.</b> .....	<b>87270</b>	<b>Holmex (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>87274</b>
<b>Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.</b> .....	<b>87266</b>	<b>HSH Global Aircraft I S.à r.l.</b> .....	<b>87272</b>
<b>Baffin (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>87269</b>	<b>H-Worldwide SICAV</b> .....	<b>87274</b>
<b>Bart Luco S.à r.l.</b> .....	<b>87269</b>	<b>Koromo S.A.</b> .....	<b>87306</b>
<b>Bevis Marks 2 S.à r.l.</b> .....	<b>87271</b>	<b>LTS-Luxembourg Taxi Services Sàrl</b> .....	<b>87304</b>
<b>Binigaus Trier SG S.C.A.</b> .....	<b>87268</b>	<b>Lux Capital Finance Sàrl</b> .....	<b>87271</b>
<b>Bis Consulting International S.A.</b> .....	<b>87270</b>	<b>MREF III Bond S.à r.l.</b> .....	<b>87283</b>
<b>Blue Wave Co S.A.</b> .....	<b>87270</b>	<b>TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l.</b> ....	<b>87266</b>
<b>BPA International Selection Fund</b> .....	<b>87270</b>	<b>Umicore Autocat Luxembourg</b> .....	<b>87267</b>
<b>Brasserie Meyer S.A.</b> .....	<b>87271</b>	<b>Wako S.A.</b> .....	<b>87267</b>
<b>B.R.E. S.A.</b> .....	<b>87269</b>	<b>Wine for Friends S.à r.l.</b> .....	<b>87299</b>
<b>BS Recovery S.à r.l.</b> .....	<b>87272</b>	<b>Xanadu Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>87275</b>
<b>Cambaceres France Holdings AREII (Lu- xembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>87306</b>	<b>Xanadu Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>87276</b>
<b>Carnaz Luxembourg S.A.</b> .....	<b>87272</b>	<b>Xanadu Lux 3 S.à r.l.</b> .....	<b>87297</b>
<b>C Capital S.à r.l.</b> .....	<b>87272</b>	<b>Xanadu Lux 4 S.à r.l.</b> .....	<b>87280</b>
<b>C.Gen S.A.</b> .....	<b>87302</b>	<b>Xanadu Lux 6 S.à r.l.</b> .....	<b>87282</b>
		<b>Xanadu Lux 7 S.à r.l.</b> .....	<b>87302</b>

**Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076214/12.

(130094087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.548.

RECTIFICATIF

Remplace le numéro du dépôt initial L130088805 déposé le 04/06/2013

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076223/12.

(130094274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.983.400,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013076075/17.

(130093492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Atkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.726.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013076197/11.

(130094607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Wako S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4563 Differdange, 2, Z.A.C. Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 49.578.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2013 a accepté la démission de Monsieur Francesco La Valle en tant qu'Administrateur.

A l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, les organes de gestion de la société se composent comme suit:

*Conseil d'Administration*

Monsieur Arnaud de Briey né le 27/05/1938 à Korbeek-Lo et domicilié 2 avenue des Hêtres à B-1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Administrateur

Monsieur Patrick de Briey né le 21/11/1965 à Wilrijk et domicilié 11, rue du Chaufour à B 5000 Namur, Administrateur et Administrateur Délégué

Monsieur Raynald de Briey né le 14/09/1968 à Wilrijk et domicilié 27, chemin du Peiffeschoff à B-6700 Arlon, Administrateur

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015

*Réviseur d'entreprises agréé*

«FIDEWA-CLAR S.A.», n° d'immatriculation B165462 située 2-4, rue du Château d'Eau à L-3364 Leudelange.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2013

Differdange.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013076100/23.

(130093212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Umicore Autocat Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.  
R.C.S. Luxembourg B 132.266.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juin 2013*

1. Monsieur Ralf KULEMEIER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Monsieur Dominic Paul FORAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Monsieur Michael NEISEL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée LUXREVISION S.à.r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Umicore Autocat Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076081/20.

(130093857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Aigle International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.004.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013076230/11.

(130094401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076232/11.

(130094325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Andar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8116 Bridel, 2, Beim Antonskraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 36.611.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013076241/11.

(130094190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Les comptes annuels, pour la période du 29 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076247/11.

(130094349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Les comptes consolidés pour la période du 29 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076248/11.

(130094677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Binigaus Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.891.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2013.

Référence de publication: 2013076261/10.

(130094240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**B.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2013076254/13.

(130094428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Baffin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.705.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 110.583.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 (bilan rectificatif en remplacement du bilan déposé le 23/05/2012 – ref. L120083554) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013076255/13.

(130094359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Bart Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bart Luco S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076258/11.

(130093990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**CYCLAMEN Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.798.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03/06/2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076332/17.

(130093920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Blue Wave Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R.C.S. Luxembourg B 159.108.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076265/10.

(130094665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Bis Consulting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 136.103.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

Référence de publication: 2013076272/10.

(130094680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076212/12.

(130094089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**BPA International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 83.079.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013076279/11.

(130094381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Conim Energie Handel A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-3985 Pissange, 11, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 63.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Victor KAUFFMANN

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013076323/11.

(130094720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Brasserie Meyer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2012 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 10/06/2013 sous la référence L130092719

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076281/12.

(130094283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 152.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Charterhouse Snowhill (Luxembourg) SARL*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076301/11.

(130094206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 297.894,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 158.684.

*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 7 juin 2013*

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 29 mai 2013:

- Madame Joanne FITZGERALD, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Samantha PEPPER, gérant de catégorie B démissionnaire en date du 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076259/14.

(130094317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 155.995.

Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, a démissionné de son mandat de gérant B de la société Lux Capital Finance S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155995 avec effet au 11 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013076528/17.

(130093936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12. Juin 2013.

Référence de publication: 2013076300/10.

(130094386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Carnaz Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 119.006.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076295/10.

(130094027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**BS Recovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.255.

En date du 29 avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Marco Carpentieri, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076283/11.

(130094213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**C Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.920.

En date du 29 Avril 2013, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Marco CARPENTIERI, en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076287/11.

(130094214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076470/12.

(130094096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**ADB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.823.

Le mandat de KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 149.133, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer en tant que commissaire de la Société a pris fin le 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADB Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2013076221/12.

(130094475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**ACOLIN Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der ACOLIN Fund Management S.A. vom 13. Mai 2013*

Aus der ordentlichen Generalversammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft ACOLIN Fund Management S.A. vom 13. Mai 2013 ergibt sich, dass folgende Entscheidung getroffen wurde:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Dr. Reinhard Krafft mit Wirkung zum 10. Mai 2013 zur Kenntnis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076216/13.

(130094560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.926.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076226/14.

(130094446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Global Resources Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.181.

Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS né le 21 novembre 1973, demeurant à 7A Juddegaass, L-8281 Kehlen démissionne en date de la présente lettre de son poste d'Administrateur de la société.

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, né le 1<sup>er</sup> juillet 1978, demeurant à 80 Route d'Arlon, L-8210 Mamer (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), démissionne en date de la présente lettre de son poste d'Administrateur de la société.

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, né le 25 janvier 1989, demeurant à 28 Route d'Arlon, L-8440 Steinfort, démissionne en date de la présente lettre de son poste d'Administrateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013076431/15.

(130094321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**H-Worldwide SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 172.690.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013076440/12.

(130093979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**GT Satellite Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 104.868.

**EXTRAIT**

L'Actionnaire unique a pris en date du 31 mai 2013 la résolution suivante:

Le mandat du réviseur de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076437/13.

(130094540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013076429/13.

(130094592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 103.731.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution circulaire signée ce 31 mai 2013 que:

- Monsieur Laurent Jaques, demeurant au Pays Bas, 1079 ZW Amsterdam, Bernissestraat 4A

A démissionné de sa fonction de Gestionnaire Délégué de la société à dater du 1<sup>er</sup> juin 2013

Et que:

- Monsieur Markus Herbst, demeurant en Suisse 8165 Oberweningen, Dorfstrasse 22

Est élu au poste de Gestionnaire Délégué à dater du 1<sup>er</sup> juin 2013 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076453/16.

(130094576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**EPF Acquisition Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 1 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.259.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174116,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174259 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 508 of March 1<sup>st</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 1 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 1 S.à r.l.";

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174116,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Xanadu Lux 1 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174259 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 1<sup>er</sup> mars 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 1 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 1 S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25689. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076106/91.

(130093803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**EPF Acquisition Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 2 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.260.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174116,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174260 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545 of March 6<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 2 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 2 S.à r.l.";

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174116,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Xanadu Lux 2 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174260 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 6 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 2 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en « EPF Acquisition Co 2 S.à r.l ».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 2 S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25690. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076107/91.

(130093802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**AQUA AM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.707.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin,

S'est tenue une assemblée générale (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) d'AQUA AM S.A. (en liquidation), une société anonyme régie par les lois du Luxembourg et soumise aux dispositions du chapitre 16 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée à tout moment, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.707 (la Société), constituée suivant acte passé devant Maître Jacques Delvaux en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2347 du 18 octobre 2007 dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 26 septembre 2012, devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, les Actionnaires de la Société ont décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société, ont nommé AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, représentée par Madame Anne-Catherine Grave et Monsieur Michel Raffoul, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et ont déterminé sa mission, ses pouvoirs ainsi que sa rémunération.

Au cours de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 3 juin 2013, les Actionnaires de la Société ont décidé de nommer la société Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation de la Société (le Commissaire à la Liquidation).

L'Assemblée a été ouverte à 14h00 sous la présidence de Mme Laetitia BOEUF, de résidence à Luxembourg, laquelle a désigné comme secrétaire Mme Alexandra SCHMITT, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mme Christelle VAUDEMONT de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et l'Assemblée constate ce qui suit:

I- Que les Actionnaires tels que représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent procès-verbal.

II- Que conformément à la liste de présence, douze mille neuf cent trente-deux (12.932) actions ordinaires de la Société et cent soixante-deux (162) actions de préférence de la Société, sous forme nominatives, ayant une valeur comptable de dix euros (EUR 10) chacune, représentant toutes les parts sociales composant le capital social de la Société d'un montant de cent trente mille neuf cent quarante euros (EUR 130.940,-) représentant 100 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et que tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Approbation des comptes intérimaires de la Société concernant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 26 septembre 2012 et décharge à tous les membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution de leur mandat pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 26 septembre 2012;
- 3) Décharge à AIM Services S.à r.l., représentée par Madame Anne-Catherine Grave et Monsieur Michel Raffoul, en tant que Liquidateur pour l'exécution de son mandat concernant la liquidation de la Société;
- 4) Approbation des comptes de la Société concernant la période de liquidation;
- 5) Décharge (quitus) à Deloitte Audit S.à r.l., en tant que commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat relatif à liquidation de la Société;
- 6) Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
- 7) Annulation de toutes les actions émises par la Société;
- 8) Désignation de l'endroit où les livres et autres documents de la Société seront conservés pendant cinq ans après la clôture de la liquidation; et
- 9) Divers.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de prendre note du rapport du Commissaire à la Liquidation dont une copie se trouve jointe en Annexe A (Rapport de Liquidation) des présentes et décide d'approuver ce dernier.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société concernant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 26 septembre 2012 dont une copie se trouve jointe en Annexe B (Comptes Intérimaires de la Société concernant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 26 septembre 2012) des présentes et de donner décharge pleine et entière à tous les membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution de leur mandat pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 26 septembre 2012.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à AIM Services S.à r.l., représentée par Madame Anne-Catherine Grave et Monsieur Michel Raffoul, en tant que Liquidateur pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société à compter de la date de dissolution de la Société tels qu'inclus dans le rapport du Commissaire à la Liquidation dont une copie se trouve jointe en Annexe A (Rapport de Liquidation) des présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière, sans réserve ou restrictions, à Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de son mandat.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de déclarer la clôture de la liquidation de la Société et, par conséquent, la Société cesse d'exister à compter de la date de la présente Assemblée.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide que toutes les actions de la Société sont annulées à compter de la date de la présente Assemblée.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide que les livres de comptes et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés durant une période de 5 ans à l'ancien siège social de la Société, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide que les fonds qui n'auraient pas été distribués, le cas échéant, aux Actionnaires à la clôture de la liquidation et qui sont dus aux Actionnaires seront déposés à la «Caisse de Consignations» à Luxembourg.

N'ayant plus d'autres éléments à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 14h30 heures, le procès-verbal a été lu par le secrétaire et signé par le bureau de l'Assemblée.

Mme Laetitia BOEUF / Mme Alexandra SCHMITT / Mme Christelle VAUDEMONT

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2013076244/94.

(130094118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**EPF Acquisition Co 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.287.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174116,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174287 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477 of February 26<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 4 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 4 S.à r.l.";

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 4 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular

the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, vingt-septième jour de mai

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174116,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Xanadu Lux 4 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174287 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 26 février 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 4 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en « EPF Acquisition Co 4 S.à r.l ».

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 4 S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25692. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076109/91.

(130093800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**EPF Acquisition Co 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 6 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.270.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.116,

duly represented by Dr. Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.270 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 457 of February 25<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 6 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 6 S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 6 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.116,

dûment représentée par Monsieur Matthias PROCHASKA, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société Xanadu Lux 6 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.270 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 25 février 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 6 S.à r.l.»;et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 6 S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 6 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25694. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076111/90.

(130093831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**MREF III Bond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.790.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MREF III GP Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under

number 08405058 ("MREF III"), acting on behalf of MREF III "A" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015419 ("MREF III "A")

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) MREF III GP Limited, aforementioned, acting on behalf of MREF III "B" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015420 ("MREF III "B"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

3) MREF III GP Limited, aforementioned, acting on behalf of MREF III "PC" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015418 ("MREF III "PC"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "MREF III Bond S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000), consisting of fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General Meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of

the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13 Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2. Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

**18.3. Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**E. Supervision****Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### **Art. 23. Profits.**

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### **Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## **H. Governing law**

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "A", aforementioned, paid seven thousand six hundred fifty Pound Sterling (GBP 7,650.00) in subscription for seven thousand six hundred fifty (7,650.00) shares; and

2) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "B", aforementioned, paid four thousand eight hundred Pound Sterling (GBP 4,800.00) in subscription for four thousand eight hundred (4,800.00) shares.

3) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "PC", aforementioned, paid two thousand five hundred fifty Pound Sterling (GBP 2,550.00) in subscription for two thousand five hundred fifty (2,550.00) shares.

Total: fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) paid for fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,400.-

#### *General Meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr. Graham Sidwell, born on 25 October 1953 in Lowestoft, Suffolk, United-Kingdom, with professional address at 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United-Kingdom, as class A manager of the Company;

b) Ms. Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and

c) Mr. Michel Raffoul, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.

4. The address of the Company's registered office is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MREF III GP Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro d'inscription 08405058 ("MREF III"), agissant au nom de MREF III "A" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015419 ("MREF III "A"),

dûment représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) MREF III GP Limited, susmentionnée, agissant au nom de MREF III "B" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015420 ("MREF III "B"),

dûment représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3) MREF III GP Limited, susmentionnée, agissant au nom de MREF III "PC" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015418 ("MREF III "PC"),

dûment représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MREF III Bond S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

### Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

### Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'à la condition qu'au moins un gérant de chaque catégorie soit présent ou représenté à ladite réunion.

#### 18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, les décisions du conseil de gérance ne seront prises valablement qu'à la condition que la majorité des votes contienne le vote favorable d'au moins un gérant de chaque catégorie.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Si la Société a plusieurs gérants, elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du même gérant ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "A", susnommé, a payé sept mille six cent cinquante livres sterlings (GBP 7.650,00) pour une souscription à sept mille six cent cinquante (7.650) parts sociales; et

2) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "B", susnommé, a payé quatre mille huit cents livres sterling (GBP 4.800,00) pour une souscription à quatre mille huit cents (4.800) parts sociales.

3) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "PC", susnommé, a payé deux mille cinq cent cinquante livres sterling (GBP 2.550,00) pour une souscription à deux mille cinq cents cinquante (2.550) parts sociales.

Total: quinze mille livres sterling (GBP 15.000) payés pour quinze mille (15.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.400,-.

### *Assemblée générale des associés*

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'as-

semblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 1 Stanley Mansions, Park Walk, Londres SW 10 0AG, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

b) Mademoiselle Anne-Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant son adresse professionnelle sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société; et

c) Monsieur Michel Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. Relation: LAC/2013/25722. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075887/761.

(130093836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**EPF Acquisition Co 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 3 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.264.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174116,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174264 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545 of March 6<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda")

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 3 S.à r.l."; and

2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 3 S.à r.l";

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 3 S.à r.l" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER , notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174116,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Xanadu Lux 3 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174264 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 6 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 3 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en « EPF Acquisition Co 3 S.à r.l ».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 3 S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25691. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076108/91.

(130093801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

### **Wine for Friends S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4408 Belvaux, 170A, Waassertrapp.

R.C.S. Luxembourg B 177.762.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le dix sept mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1.- Madame GRENNER Anja, demeurant à 170 A, rue Waassertrap, L-4408 Belvaux, née à Hamburg (D) le 19 juin 1967, et

2.- Monsieur PARMENTIER Patrice, demeurant à 170 A, rue Waassertrap, L-4408 Belvaux, né à Saint-Mard (B) le 27 septembre 1962.

Ici représenté par Madame Anja GRENNER, prénommée, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la distribution, le négoce sans manipulation, de vins, champagnes et autres spiritueux et accessoires, l'achat et la vente de produits alimentaires d'origine artisanale, ainsi que l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le négoce de boissons non alcoolisées, produits fins et autres matériels ayant un rapport avec le commerce du vin ainsi que le conseil oenologique.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour son compte propre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Wine for Friends S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Belvaux.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif obligatoirement avec le gérant technique.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame GRENNER Anja, préqualifiée .....	50
2.- Monsieur PARMENTIER Patrice, préqualifié .....	50
TOTAL: cent parts sociales .....	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4408 Belvaux, 170A, Waassertrapp,
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.

L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Anja GRENNER, préqualifiée, en tant que gérante technique.
- Monsieur Patrice PARMENTIER, préqualifié, en tant que gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRENNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23472. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076099/112.

(130093203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Ali Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 163.756.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée «Italian Holding Development S.à r.l.», ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.792,

détentrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "Ali Development S. à r.l." (numéro d'identité 2011 24 36 961), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.756, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2805 du 17 novembre 2011, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. "

*Deuxième résolution*

L'associée unique constate que l'adresse de l'associée unique, la société «Italian Holding Development S. à r.l.» et l'adresse professionnelle des membres du conseil de gérance Messieurs Mike Jimmy (dit Jimmy) TONG SAM et Li Soon Foong CHAN YIN (dit Philippe CHAN) sont désormais fixées à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mai 2013. Relation: CAP/2013/1900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013076152/42.

(130093273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**C.Gen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 171.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013076289/11.

(130094570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**EPF Acquisition Co 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xanadu Lux 7 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.311.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.116,

duly represented by Dr. Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xanadu Lux 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.311 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 387 of February 16<sup>th</sup>, 2013. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "EPF Acquisition Co 7 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "EPF Acquisition Co 7 S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "EPF Acquisition Co 7 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.116,

dûment représentée par Monsieur Matthias PROCHASKA, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2013.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Xanadu Lux 7 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.311 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 du 16 février 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 7 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25695. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076112/90.

(130093830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013076208/12.

(130094093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**LTS-Luxembourg Taxi Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.824.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Marco CARREGADO ARAÚJO, gérant de société, né à Coimbra (Portugal) le 3 mars 1983, demeurant à L-3737 Rumelange, 44, rue Henri Luck.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LTS-Luxembourg Taxi Services Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

87305

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Marco CARREGADO ARAÚJO, susdit. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Marco CARREGADO ARAÚJO, gérant de société, né à Coimbra (Portugal) le 3 mars 1983, demeurant à L-3737 Rumelange, 44, rue Henri Luck.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CARREGADO ARAÚJO, ARRENSDORFF

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076557/58.

(130094617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Fiduciaire Comptable Fiscalis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 166.044.

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel ANTONY, comptable, demeurant à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp, associé et gérant unique de la société ci-après citée.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE COMPTABLE FISCALIS», établie et ayant son siège social à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 20 février 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.044.

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5544 Remich, 9, Op der Kopp à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.»

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: ANTONY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/06/2013. Relation: EAC/2013/7475. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076403/34.

(130094456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Koromo S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.725.

*Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 3 juin 2013*

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Bernard Herman Hoftijzer de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 3 juin 2013.

- De nommer Madame Preeti Kotwani-Khitri, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 3 juin 2013 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant que Administrateur de la Société.

A partir du 3 juin 2013, les gérants de la Société sont:

- Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, Administrateur;

- Madame Zamyra Heleen Cammans, Administrateur; et

- Madame Preeti Kotwani-Khitri, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013076792/19.

(130094331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l.*

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013076293/11.

(130094068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Conim Energie Handel A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-3985 Pissange, 11, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 63.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Victor KAUFFMANN

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013076324/11.

(130094721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,  
ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

It has been held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company "Ergon Capital II S. à r.l." a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123005, incorporated following a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 20<sup>th</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 251 on February 26<sup>th</sup> 2007, The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary Maître Cosita Delvaux, residing in Redange-sur-Attert, dated 24<sup>th</sup> of February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1719 on 7<sup>th</sup> July 2012 (the Company).

The meeting is chaired by Mr. Giacomo PESSANO residing professionally at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg and acting as scrutineer

The Chairman appoints as secretary Mrs Valerie WESQUY, employee, residing professionally at Luxembourg.

The Chairman declared and requested he notary to record that:

1- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be with the shareholders proxies signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary and will remain annexed to the present deed for the purpose of registration

2- It appears from the attendance list that the one million six hundred sixteen thousand (1.616.000) shares representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the following agenda of which the shareholders have been informed:

*Agenda*

(A) Increase of the issued share capital by an amount of EUR 32,000 (thirty two thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,616,000 (one million six hundred sixteen thousand euro) to EUR 1,648,000 (one million six hundred forty-eight thousand euro) by the issue of:

- (i) 3,200 (three thousand two hundred) new Class A Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (ii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class B Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (iii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class C Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (iv) 3,200 (three thousand two hundred) new Class D Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (v) 3,200 (three thousand two hundred) new Class E Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (vi) 3,200 (three thousand two hundred) new Class F Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (vii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class G Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (viii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class H Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (ix) 3,200 (three thousand two hundred) new Class I Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (x) 3,200 (three thousand two hundred) new Class J Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
- by contribution in cash.

(B) Amendment of paragraph 1 of article 5 of the Articles of association to be read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one million six hundred forty-eight thousand euro (€1,648,000), represented by one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class A Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class B Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class C Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class D Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class E Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class F Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class G Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class H Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class I Preferred Shares and one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class J Preferred Shares, being a total of one million six hundred forty-eight thousand (1,648,000) shares of a nominal value EUR 1 (one euro) each."

(C) Miscellaneous.

Upon motion duly made, the meeting takes unanimously the following resolutions.:

## First resolution

It is decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 32,000.- (thirty two thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,616,000.- (one million six hundred sixteen thousand euros) to EUR 1,648,000.- (one million six hundred forty eight thousand euros) by the issue of:

- (i) 3,200 (three thousand two hundred) new Class A Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (ii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class B Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (iii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class C Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (iv) 3,200 (three thousand two hundred) new Class D Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (v) 3,200 (three thousand two hundred) new Class E Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (vi) 3,200 (three thousand two hundred) new Class F Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (vii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class G Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (viii) 3,200 (three thousand two hundred) new Class H Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (ix) 3,200 (three thousand two hundred) new Class I Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
  - (x) 3,200 (three thousand two hundred) new Class J Preferred Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each,
- by contribution in cash of an amount of EUR 32,000.- (thirty two thousand euro).

The increase of corporate capital is fully subscribed and fully paid-in by each of the Shareholders of the company above mentioned as follows:

	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	
Ian Gallienne . . . . .	880	880	880	880	880	
Sole SA . . . . .	436	436	436	436	436	
Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited en tant que trustee de Nechema Trust . . . . .	436	436	436	436	436	
LSIM SA . . . . .	436	436	436	436	436	
Nicola Zambon . . . . .	436	436	436	436	436	
Pierre Gallix . . . . .	40	40	40	40	40	
Aris Wateler . . . . .	168	168	168	168	168	
Riccardo Collini . . . . .	104	104	104	104	104	
Pieter Lambrecht . . . . .	80	80	80	80	80	
Tommaso Molinaro . . . . .	56	56	56	56	56	
Diego Lopez Martinez . . . . .	56	56	56	56	56	
Xavier Likin . . . . .	40	40	40	40	40	
Fabrizio Gualdi . . . . .	32	32	32	32	32	
	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	
	Class F	Class G	Class H	Class I	Class J	Total
Ian Gallienne . . . . .	880	880	880	880	880	8 800
Sole SA . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited en tant que trustee de Nechema Trust . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
LSIM SA . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Nicola Zambon . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Pierre Gallix . . . . .	40	40	40	40	40	400
Aris Wateler . . . . .	168	168	168	168	168	1 680
Riccardo Collini . . . . .	104	104	104	104	104	1 040
Pieter Lambrecht . . . . .	80	80	80	80	80	800
Tommaso Molinaro . . . . .	56	56	56	56	56	560
Diego Lopez Martinez . . . . .	56	56	56	56	56	560
Xavier Likin . . . . .	40	40	40	40	40	400
Fabrizio Gualdi . . . . .	32	32	32	32	32	320
	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	32 000

Proof all such payments has been given to the undersigned notary.

The amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution it is decided to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one million six hundred forty-eight thousand euro (€1,648,000), represented by one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class A Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class B Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class C Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class D Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class E Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class F Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class G Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class H Preferred Shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class I Preferred Shares and one hundred sixty-four thousand eight hundred (164,800) Class J Preferred Shares, being a total of one million six hundred forty-eight thousand (1,648,000) shares of a nominal value EUR 1 (one euro) each." »

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the parties hereto, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

DE L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TRENTE-ET-UN MAI

Par-devant Nous Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Ergon Capital II S. à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 1,616,000.00 (un million six-cent seize mille euro), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire Jean-Joseph Wagner, résident à Sanem, du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 251 du 26 février 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123005 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, en date du 24 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1719 du 7 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant également comme scrutateur.

Le Président a désigné comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

1 Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités d'enregistrement

2 Il ressort de la liste de présence que les un million six cent seize mille (1.616.000) parts sociales constituant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

### Ordre du jour

(A) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.616.000 (un million six cent seize mille euros) à EUR 1.648.000 (un million six cent quarante-huit mille euros) par l'émission de:

(i) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

- (ii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (iii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (iv) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class D d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (v) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class E d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (vi) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class F d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (vii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class G d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (viii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle parts sociales Préférentielles de Class H d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (ix) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class I d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (x) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class J d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,  
par apport en numéraire.

(B) Modification afférente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts afin qu'il se lise de la façon suivante:

" **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à un million six cent quarante-huit mille euros (EUR 1.648.000), représenté par cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe I et cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe J pour un montant total d'un million six cent quarante-huit mille (1.648.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune."

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

(C) Divers.

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.616.000,- (un million six cent seize mille euros) à EUR 1.648.000,- (un million six cent quarante-huit mille euros) par l'émission de:

- (i) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (ii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (iii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (iv) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class D d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (v) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class E d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (vi) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles Parts sociales Préférentielles de Class F d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (vii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class G d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (viii) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle parts sociales Préférentielles de Class H d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (ix) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class I d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- (x) 3.200 (trois mille deux cents) nouvelle Parts sociales Préférentielles de Class J d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

par apport en numéraire.

L'augmentation de capital susmentionnée a été intégralement souscrite et libérée par chacun des actionnaires mentionnés supra par apport en espèces d'un montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) comme suit:

	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	
Ian Gallienne . . . . .	880	880	880	880	880	
Sole SA . . . . .	436	436	436	436	436	
Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited en tant que trustee de Nechema Trust . . . . .	436	436	436	436	436	
LSIM SA . . . . .	436	436	436	436	436	
Nicola Zambon . . . . .	436	436	436	436	436	
Pierre Gallix . . . . .	40	40	40	40	40	
Aris Wateler . . . . .	168	168	168	168	168	
Riccardo Collini . . . . .	104	104	104	104	104	
Pieter Lambrecht . . . . .	80	80	80	80	80	
Tommaso Molinaro . . . . .	56	56	56	56	56	
Diego Lopez Martinez . . . . .	56	56	56	56	56	
Xavier Likin . . . . .	40	40	40	40	40	
Fabrizio Gualdi . . . . .	32	32	32	32	32	
	<u>3 200</u>					
	Class F	Class G	Class H	Class I	Class J	Total
Ian Gallienne . . . . .	880	880	880	880	880	8 800
Sole SA . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited en tant que trustee de Nechema Trust . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
LSIM SA . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Nicola Zambon . . . . .	436	436	436	436	436	4 360
Pierre Gallix . . . . .	40	40	40	40	40	400
Aris Wateler . . . . .	168	168	168	168	168	1 680
Riccardo Collini . . . . .	104	104	104	104	104	1 040
Pieter Lambrecht . . . . .	80	80	80	80	80	800
Tommaso Molinaro . . . . .	56	56	56	56	56	560
Diego Lopez Martinez . . . . .	56	56	56	56	56	560
Xavier Likin . . . . .	40	40	40	40	40	400
Fabrizio Gualdi . . . . .	32	32	32	32	32	320
	<u>3 200</u>	<u>32 000</u>				

La preuve de la libération de l'intégralité du capital social souscrit a été fournie au notaire instrumentant.

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

#### Deuxième résolution

Par conséquent à la résolution qui précède, il est décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour s'accorder à la résolution ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à un million six cent quarante-huit mille euros (EUR 1.648.000), représenté par cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe I et cent soixante-quatre mille huit cents (164.800) Parts Sociales Préférentielles de Classe J pour un montant total d'un million six cent quarante-huit mille (1.648.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.».

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. PESSANO, V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 juin 2013 Relation: RED/2013/859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013075652/287.

(130093415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076204/12.

(130094085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.468.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076205/12.

(130094084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

LES MENTIONS CI-DESSOUS ET EN ANNEXE REMPLACENT CELLES DEPOSES LE 04.06.2013 AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES SOUS LA REFERENCE L130089139

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013076246/13.

(130094715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.